



Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

## Règlement 270-2020

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 263-2020 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 263-2020 adopté le 14 juillet 2020;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 octobre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

RÉSOLUTION N° 2020-11-176

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu qu'il soit adopté et décrété par règlement ce qui suit :

#### **Article 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2**

L'article 2 du règlement 263-2020 est modifié par la modification de la définition de « travaux d'infrastructures municipales ».

La définition se lira comme suit :

Dans le cas d'un prolongement de rue, les travaux d'infrastructures municipales comprennent l'ensemble ou partie des travaux suivants : aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial, fossé, ouvrage de rétention, voirie, bordure de rue, éclairage, pavage qui sont nécessaires à la réalisation du projet du demandeur.

#### **Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Martin St-Laurent  
Maire

---

Véronique Fortin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 13 octobre 2020  
Dépôt projet : 13 octobre 2020  
Adoption : 10 novembre 2020  
Publication : 11 novembre 2020